

Convocation aux assemblées générales extraordinaire et spéciale

Umicore convoque ses actionnaires et détenteurs d'obligations aux assemblées générales extraordinaire et spéciale qui auront lieu le jeudi 7 septembre 2017, à 10:00 au siège social à Bruxelles.

L'assemblée générale extraordinaire ne pourra délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins la moitié du capital. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée le jeudi 5 octobre 2017 à 10:00. Cette seconde assemblée générale extraordinaire délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions présentes ou représentées.

L'assemblée générale spéciale délibérera valablement sur les points à l'ordre du jour quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Veuillez consulter le lien ci-dessous pour de plus amples informations concernant l'ordre du jour, les conditions d'admission et les modalités de vote de ces assemblées générales:

<http://www.umicore.com/fr/investisseurs/assemblees-actionnaires/>

Pour tout complément d'information

Investor Relations

Evelien Goovaerts	+32 2 227 78 38	evelien.goovaerts@umicore.com
Eva Behaeghe	+32 2 227 70 68	eva.behaeghe@umicore.com

Media Relations

Tim Weekes	+32 2 227 73 98	tim.weekes@umicore.com
------------	-----------------	------------------------